

doute d'eux de lui donner plus d'étendue. Cette réflexion nous ramènera de suite à plus de sage réserve en notre jugement.

Il nous reste pour complément une dernière considération à établir : tel n'est point aujourd'hui l'hôtel de ville de Compiègne. Les petits frontons au-dessus des ouvertures sont mutilés et les feuilles de laurier de leurs rampants effacées. Les dais des niches sont renversés, les statues ont été détruites, des fenêtres entières ont disparu, d'autres ont été obstruées, des murs croulent, les toits tombent; enfin, du faite au pied, des adjonctions, des destructions, des altérations désastreuses ont affecté ses parois au dehors comme au dedans. Une sollicitude intelligente a compris cet état de choses et le veut faire cesser. Le premier magistrat de la cité, chef du corps municipal, M. Arachequesne (1), homme de dévouement et de goût, appréciateur éprouvé, entreprendra cette tâche qu'il accomplira; ses collègues ne lui feront point défaut. Pour tous il s'agit par de généreux efforts de sauver un édifice digne d'un intérêt éclairé.

Les efforts tentés en commun pour relever des ruines sont assurés d'avance d'une haute et puissante coopération. La munificence impériale leur vient toujours en aide. Il n'est projet de l'importance du nôtre qui n'en reçoive appui. Déjà une immense impulsion, partie d'en haut, a inauguré de toutes parts les grandes réparations dues par la France au passé des beaux-arts. Un regard du souverain, nous l'espérons, jeté en passant sur les dégradations que nous venons de déplorer, mettra fin à leur durée. Puisse cette insigne faveur ne se point faire attendre! Le monument lui-même qui tombe est prêt, au nom de tous, à marquer la publique reconnaissance. La place occupée jadis à son frontispice par l'image de deux de nos rois est demeurée veuve de leur présence. L'arc commémoratif de sa façade reste ouvert au plus magnifique témoignage de la gratitude des peuples. Le marbre cette fois ou le bronze consacrerait cet hommage. Il retracerait la double effigie de l'Empereur et de l'Impératrice, bienfaiteurs. La postérité verrait ainsi dans ce grand relief la majesté calme de la puissance s'unir à l'air le plus auguste, au plus pur reflet de toutes les grâces.

(1) En matière d'art, M. le maire actuel de Compiègne est un juge autorisé. Le souvenir est resté de tableaux donnés par son habile pinceau à plusieurs de nos expositions.